



Distribution limitée

CC-90/CONF-004/5
Paris, le 22 octobre 1990
original français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

Comité du patrimoine mondial
Quatorzième session

Banff, Alberta, Canada, 7-12 décembre 1990

**POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISoire : ACTIVITES
PROMOTIONNELLES**

Le présent document résume, dans sa partie I, les activités menées par le Secrétariat ou avec son appui au cours de l'année 1990. La partie II présente les activités envisagées, si le Comité en est d'accord, pour 1991. Dans la mesure où l'accent sera surtout mis sur la préparation de la commémoration du vingtième anniversaire de l'adoption de la Convention, les membres du Comité voudront bien se référer, pour plus de détail sur ce point, au document CC-90/CONF.004/6.

- I. RAPPORT SUR LES ACTIVITES MENEES EN 1990
- A. REALISATION DE MATERIEL D'INFORMATION OU DE PROMOTION
1. Dépliant-Affiche

Une version mise à jour a été réalisée en anglais, arabe, espagnol et français et largement diffusée aux Etats parties et non parties, ainsi qu'aux ONG, aux institutions nationales ou internationales ayant manifesté un intérêt pour la Convention et aux bureaux régionaux de l'Unesco. Ce dépliant a également été produit en allemand par la Commission nationale de la République fédérale d'Allemagne avec l'aide du Secrétariat et en japonais par la Fédération des clubs Unesco du Japon, avec un soutien du Fonds du patrimoine mondial. La version japonaise a été distribuée aux écoles, aux associations et à la presse du Japon. Plusieurs Commissions nationales pour l'Unesco ou institutions nationales ont également assuré une diffusion interne dans leur pays en acquérant auprès du Secrétariat des exemplaires supplémentaires comme le Secrétariat les y incitait (Etats-Unis, Finlande, Italie, Mexique, Norvège, Portugal, Sénégal, Suisse).

Enfin, une version en catalan est en préparation à l'initiative et aux frais de la Région de Catalogne (service des journaux et publications officielles) en Espagne.

2. Agenda sur le patrimoine mondial

L'agenda pour 1991 est paru en juin/juillet. Compte-tenu des bons résultats des ventes de l'année dernière, il a été produit en 11 000 exemplaires (au lieu de 9 000).

3. Reportages sur des sites du patrimoine mondial

L'Office d'information du public, qui réalise des reportages sur des projets de l'Unesco pour les réseaux de télévision des pays en développement, a décidé, en liaison avec le Secrétariat de la Convention, de mettre l'accent sur des sites du patrimoine mondial; cette année, une équipe est allée tourner au Mali, au Sénégal et en Union soviétique. Ces reportages reçoivent un soutien symbolique du Fonds du patrimoine et l'Unesco a déjà réalisé et diffusé sur les réseaux de télévision des reportages sur les sites suivants: l'Acropole d'Athènes, les Palais royaux d'Abomey, le Taj Mahal, Carthage, La Grande Muraille, le Palais impérial des dynasties Ming et Qing, le Mausolée du premier empereur Qin, la médina de Fes, Tikal, la Havane, Quito.

4. Série de films "Les Merveilles du Monde"

Les six premiers films de cette série, intitulée désormais La Terre en Héritage, sont prêts. Ils portent sur les sites suivants: Sana'a, Barcelone (Gaudi), Florence, Gorée, Dubrovnik et Budapest. On rappellera qu'il s'agit d'une production réalisée par une compagnie privée en collaboration avec l'Office d'Information du Public de l'Unesco, et que ce projet ne reçoit pas de soutien financier du Fonds du patrimoine mondial. La Société de production négocie directement avec des réseaux de télévision, dont plusieurs se sont déjà montrés intéressés. Toutefois, la série ne sera vendue et distribuée qu'une fois les premiers 26 films réalisés.

5. Série de films en co-production avec la compagnie Transtel (RFA)

La Compagnie Transtel a demandé à l'Unesco d'envisager de poursuivre la co-production de cette série sur les sites du patrimoine mondial après 1990.

Le Secrétariat a insisté sur la question de la distribution et demandé à Transtel de fournir un rapport détaillé sur la diffusion effective des films déjà réalisés et sur les possibilités de vente en vidéo-cassettes sur les circuits privés (autres que les télévisions), pour faire suite à la demande du Comité à sa précédente session. La diffusion commerciale des films de Transtel pose des problèmes de droits assez compliqués (diffusion dans les pays développés, diffusion commerciale hors des circuits de télévision non prévue à l'origine), qui sont encore à l'étude entre Transtel et les services compétents de l'Unesco.

En ce qui concerne la diffusion non commerciale, l'Unesco a fait appel à son réseau de distribution, qui compte plus de cent correspondants, et une trentaine d'entre eux a diffusé les huit premiers films de la série dans des écoles, centres culturels et institutions diverses.

6. Certificat du patrimoine mondial

Le certificat a été adressé aux Etats parties qui en ont fait la demande: l'Espagne, la Mauritanie et la République fédérale d'Allemagne.

7. Série pour les adolescents

Les quinze premiers volumes de cette série en espagnol sont parus; la version française, dont les dix premiers volumes ont déjà été publiés, a été lancée avec la maison d'édition Bordas et a fait l'objet en France d'une large publicité.

En outre, les négociations sont bien avancées pour la parution de cette collection en anglais, catalan et néerlandais.

Pour éviter à l'avenir que le texte de ces ouvrages ne comporte des erreurs telles que celles que le Bureau a eu à déplorer pour le volume La Grèce antique et améliorer la qualité de cette série, il a été décidé que le Secrétariat serait saisi par l'éditeur espagnol des textes et des illustrations dans des délais suffisants pour permettre un contrôle plus rigoureux du contenu avant la parution des ouvrages. Cette procédure de contrôle a été mise en place pour les futurs volumes.

8. "Grand livre du patrimoine mondial"

Le contrat de cette publication avec les maisons d'édition Hachette pour le français et INCAFO pour l'espagnol est toujours en négociation, et un éditeur anglophone a manifesté son intérêt à faire partie de la co-édition. Le Secrétariat a travaillé à la mise au point des textes qui ont été fournis aux éditeurs pour relecture, avant de faire l'objet d'une dernière vérification à l'Unesco.

9. Projet de publication en Australie

Le Secrétariat a été informé d'un projet de livre sur le patrimoine mondial qui sera réalisé par un éditeur australien. Il s'agit d'une initiative privée, sans soutien financier de l'Unesco, mais pour laquelle la maison d'édition se propose de reverser 5% du prix de vente au Fonds du patrimoine. Cette publication n'engagera pas l'Unesco mais le Secrétariat aura néanmoins un droit de regard sur les textes et la maquette finale avant la publication.

10 Développement de l'information périodique sur la Convention

A sa treizième session, le Comité avait été saisi de la question de la publication d'un bulletin spécifique pour la Convention et avait souhaité que le Secrétariat étudie cette question plus en détail, tout en recherchant une meilleure utilisation des canaux existants, et en particulier du Courrier de l'Unesco.

Comme suite à cette recommandation, le Secrétariat a mis au point avec les responsables du Courrier la formule suivante: chaque numéro (mensuel) comporte quatre pages détachables qui se présentent comme un reportage sur un site du patrimoine mondial (faisant éventuellement l'objet d'une Campagne internationale de sauvegarde). Ces pages devraient à la fois montrer l'intérêt du site et expliquer les problèmes particuliers qui peuvent s'y poser, ainsi que l'action éventuelle de l'Unesco. Des nouvelles de la Convention devraient également paraître régulièrement dans le Courrier. Le Fonds du patrimoine mondial contribue au coût de réalisation de ces quatre pages. Cette nouvelle rubrique a été lancée dans le numéro du Courrier d'octobre, avec une explication générale sur la Convention et les Campagnes et un article du Président en exercice du Comité du patrimoine mondial.

Parallèlement, le Secrétariat a chargé un spécialiste de la communication de réaliser l'étude demandée par le Comité à sa dernière session sur les possibilités de lancement d'une revue spécifique sur la Convention; les conclusions succinctes de cette étude sont présentées dans la partie II du document.

11. Publication d'un bulletin spécial sur les sites d'Amérique latine et des Caraïbes

Le projet régional PNUD-Unesco pour le patrimoine culturel et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes prépare, avec un soutien du Fonds du patrimoine mondial, un numéro spécial d'un bulletin destiné à présenter tous les sites culturels et naturels sur une cinquantaine de pages, illustrées, et décrivant les efforts nationaux et internationaux entrepris pour leur sauvegarde. Il est prévu que ce bulletin paraisse en quatre langues (anglais, espagnol, français et portugais).

B. ACTIVITES DE PROMOTION MENEES PAR LES ETATS

1. Expositions organisées avec le concours du Secrétariat

Une exposition photographique a été achetée par la Commission nationale australienne qui la fera circuler dans ce pays.

Une autre exposition a été confiée à leur demande aux responsables de la version en langue flamande du Courrier de l'Unesco; elle sera utilisée dans le cadre d'une série d'activités sur l'Unesco lancées dans des centres culturels et des écoles en Belgique.

En France, une exposition a été présentée durant tout l'été au Centre d'art mural de Saint-Savin.

Le Comité suisse de l'ICOMOS a présenté une exposition au Musée historique de Lausanne pendant l'Assemblée générale de l'ICOMOS et jusqu'au mois de décembre de cette année. Une autre exposition a été montrée dans un établissement scolaire du Canton de Fribourg.

L'exposition mise à la disposition du bureau régional de l'Unesco pour l'Amérique latine et les Caraïbes a été présentée à Cuba au mois de juin. Elle devrait ensuite circuler dans les pays de la région, selon un programme qui a été mis au point par ce Bureau.

La Commission nationale allemande a organisé une exposition sur les sites du patrimoine mondial allemands, avec également du matériel général d'information sur la Convention fourni par le Secrétariat.

Une exposition destinée aux quelque 200 participants et au grand public a également été organisée par les autorités tunisiennes à l'occasion du séminaire international sur la protection du Parc national de l'Ichkeul tenu à Tunis en février.

Le Centre d'action et d'information du Liban a organisé, avec l'appui du Fonds du patrimoine mondial, une nouvelle série d'actions sur la Convention du patrimoine mondial et la sauvegarde des biens libanais inscrits sur la Liste: exposition itinérante, conférences et débats dans les universités et les écoles.

Enfin, la Caisse nationale des Monuments historiques et des Sites, en France, a bénéficié d'un soutien du Fonds du patrimoine mondial pour une exposition consacrée à "Saint Bernard et le monde cistercien" réalisée dans le cadre de la commémoration du IXème centenaire de la naissance de Saint Bernard, sous le patronage de l'Unesco. L'appui du Fonds a permis de réaliser trois moulages de sculptures provenant des trois abbayes cisterciennes inscrites sur la Liste du patrimoine mondial, moulages qui deviendront ensuite la propriété de l'Unesco et pourront être réutilisés pour d'autres expositions.

2. Cérémonies destinées à commémorer l'inscription de sites sur la Liste du patrimoine mondial

Une cérémonie de pose de plaque a eu lieu à Saint-Savin, en France, avec la mise en place d'une nouvelle signalétique qui devrait être posée auprès de tous les sites du patrimoine mondial français et sera destinée à informer le public sur le site et la Convention; une cérémonie de pose de plaque a aussi eu lieu à Alcobaca, au Portugal. Deux autres cérémonies sont prévues fin novembre, l'une à Rhodes, en Grèce, l'autre à Amiens, en France.

3. Série d'affiches sur le patrimoine mondial en Australie

Le ministère de l'environnement d'Australie a fait paraître une série de neuf affiches sur la Convention et chaque site australien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial.

4. Course Europe- Asie

La Ville de Québec et la Société Radio-Canada ont lancé, avec le soutien de l'Unesco (et notamment du Bureau de l'Unesco pour le Canada récemment ouvert à Québec), un concours télévisé dans le cadre d'une émission intitulée "la course Europe-Asie" qui permettra à huit jeunes reporters de produire des courts métrages sur une vingtaine de sites du patrimoine mondial. L'Unesco offrira un prix pour la meilleure réalisation.

5. Préparation d'une exposition sur les villes du patrimoine mondial

Le Musée de la Civilisation de Québec prépare une grande exposition sur le thème des villes du patrimoine mondial, qui sera présentée au grand public à partir de juin 1991 à l'occasion du Colloque international des villes du patrimoine mondial. Le Secrétariat fournit son concours à la mise au point conceptuelle et à la recherche de l'iconographie pour cette exposition, que les responsables s'efforcent de concevoir en partie comme itinérante pour utilisation future à l'Unesco et dans des villes du patrimoine mondial.

C. ACTIONS MENEES DIRECTEMENT PAR LE SECRETARIAT POUR PROMOUVOIR LA CONVENTION

1. Activité générale d'information

La diffusion d'information auprès de différents publics et de la presse prend de plus en plus d'importance au fur et à mesure que la Convention est davantage connue.

2. Participation à des événements spéciaux

Le Secrétariat a apporté une aide à l'Union latine (organisation internationale qui regroupe vingt-quatre Etats) pour l'organisation d'une semaine culturelle péruvienne qui s'est tenue à Genève au mois d'avril et au cours de laquelle une exposition sur le patrimoine mondial et les sites péruviens inscrits sur la Liste a été organisée au Palais des Nations.

Une exposition sur le patrimoine mondial a également été organisée à l'occasion du Festival international du film de Cannes, en France, (au stand du Centre International du Cinéma et de la Télévision et de l'Unesco).

Le Secrétariat a envoyé à Osaka, au Japon, une exposition photographique qui a été montrée dans le pavillon des Nations Unies au sein de la Foire internationale sur les jardins et plantes d'agrément, qui a été visitée par plusieurs millions de visiteurs (d'avril à septembre 1990). A l'occasion de l'inauguration de cette exposition, à laquelle le Sous-Directeur général pour les Sciences représentait le Directeur général, le dépliant sur la Convention en japonais produit par la Fédération des clubs Unesco du Japon a été distribué aux officiels et à la presse.

Le Centre Européen pour la Sensibilisation au Patrimoine culturel du Conseil de l'Europe organise, sous le patronage de l'Unesco, une biennale européenne du patrimoine culturel en décembre à Barcelone; une journée spéciale sera consacrée à l'Unesco qui présentera les films réalisés sur les sites du patrimoine mondial culturel et naturel; une exposition sur la Convention sera présentée pendant la durée de la biennale.

3. Action auprès des Etats non parties à la Convention

Outre des actions de promotion comme celles menées en Belgique ou au Japon (voir ci-dessus), une relance systématique a été faite auprès des Etats non parties pour qu'ils adhèrent à la Convention. A cette fin, un appel a été lancé par le Directeur général et une information systématique adressée à tous ces Etats.

II. PROPOSITIONS POUR 1991

A. PRODUCTION ET DIFFUSION DE MATERIEL D'INFORMATION

1. Mise à jour du matériel existant

Comme chaque année, le matériel général d'information sera mis à jour en recherchant également la production dans de nouvelles versions linguistiques; en particulier, la production d'une version russe du dépliant sera recherchée avec les autorités soviétiques qui ont jugé préférable d'attendre que les premiers sites de ce pays soient inscrits pour l'envisager.

2. Production de matériel pédagogique

Le Secrétariat n'a pas progressé sur cette question autant qu'il eût été souhaitable; toutefois, le Comité de l'Icomos des Etats-Unis qui prépare un prototype de différents matériels destinés à l'éducation primaire a été contacté et a accepté de fournir des informations sur les résultats de l'expérience, en vue d'une exploitation éventuelle par le Secrétariat.

3. Publications

Le programme des publications sera poursuivi en recherchant un meilleur contrôle de qualité, comme indiqué dans la partie I de ce rapport.

4. Production de films et amélioration de la diffusion de vidéos-cassettes

Comme il a été indiqué dans la partie I de ce rapport, la poursuite de la série avec la compagnie Transtel devrait dépendre des possibilités de diffusion, notamment sur des circuits privés. En l'état actuel des choses, il paraît prématuré de décider de la suite de la coopération avec Transtel et une telle décision ne devrait, semble-t-il, être prise qu'après

analyse de la diffusion actuelle et des possibilités de la renforcer, en particulier vers les circuits privés.

En outre, le Secrétariat a été saisi d'un projet par la Tele F.A.Z., département de production du journal allemand Frankfurter Allgemeine; il s'agit de produire et réaliser des films documentaires sur tous les sites du patrimoine mondial, destinés à la fois aux chaînes de télévision et à la vente en vidéos cassettes sur des circuits privés en accompagnant cette production d'articles dans le journal et de campagnes de financement au bénéfice des sites. Si ce projet se concrétise, il pourrait être d'une grande ampleur, puisque le rythme de production des films et des articles pourrait être d'une cinquantaine par an. Le financement serait totalement à la charge du Frankfurter Allgemeine, mais le Secrétariat serait chargé s'assurer un contrôle du contenu et de faciliter les tournages dans les pays.

5. Reportages radiodiffusés

Un projet de co-production avec Radio France Internationale, qui diffuse sur quelque 300 stations de radio dans le monde, est envisagé: ces reportages s'intégreraient dans une série d'émissions sur les relations entre l'homme et la nature, et illustreraient, à travers des sites à la fois culturels et naturels, choisis dans différentes régions du monde, les interactions entre l'homme et son milieu. L'essentiel du financement serait assuré par l'Office d'information du public de l'Unesco, avec un soutien du Fonds du patrimoine mondial.

B. DEVELOPPEMENT DE L'INFORMATION

Il est proposé de poursuivre la publication de la rubrique dans le Courrier de l'Unesco.

En ce qui concerne le lancement d'une revue sur la Convention, les principales conclusions de l'étude qui a été réalisée sont les suivantes: la revue pourrait être trimestrielle, illustrée et destinée à la fois au grand public et à un public plus spécialisé. Elle comporterait ainsi à la fois des reportages et des articles plus techniques sur les problèmes de conservation et de gestion, les méthodes de restauration, les actions de sauvegarde entreprises; une ou plusieurs rubriques devraient en outre être destinées aux jeunes. Le lien avec la Convention devrait être assuré par une rubrique présentant les nouvelles de sa mise en oeuvre, au niveau international et national.

Par ailleurs, le financement de cette revue devrait être recherché à l'extérieur, et assuré pour une durée suffisante pour permettre à la revue d'être financée par les ventes et abonnements. Il devrait toutefois être prévu que le Fonds du patrimoine mondial contribue à la phase de lancement en finançant le travail d'un consultant chargé de préparer la contenu de la revue. La Banque espagnole de crédit est intéressée par le projet et doit confirmer si elle est prête à en assurer le financement et pour quelle durée.

C. PREPARATION DE LA COMMEMORATION DU 20ème ANNIVERSAIRE DE L'ADOPTION DE LA CONVENTION

Il est proposé que l'essentiel des activités de promotion soit consacrée à cette préparation.

Les manifestations prévues au siège, et qui sont décrites dans le document CC-90/CONF.004/6, doivent en effet faire l'objet d'une préparation durant toute l'année 1991. En outre le Secrétariat s'efforcera de mettre sur pieds un certain nombre d'activités au niveau régional et national. Pour ce faire, la mobilisation des Etats parties est indispensable et devra également être préparée en 1991. Les Etats et les ONG seront interrogés sur le type d'activités ou de campagnes nationales qu'ils pourraient entreprendre et l'aide dont ils

pouraient avoir besoin, afin qu'un programme et budget détaillés soit soumis à la prochaine session du Comité.

Dans un premier temps, une circulaire a été adressée à tous les Etats parties pour leur demander les coordonnées des responsables de la promotion de la Convention dans leur pays et la liste des ONG à qui il pourrait être fait appel. L'appui des bureaux régionaux de l'Unesco, du Projet PNUD-Unesco pour l'Amérique latine et de diverses institutions non gouvernementales sera recherché, en particulier des comités nationaux de l'Icomos et de l'UICN.

Le Comité est appelé à discuter cette question au point 11 de l'ordre du jour provisoire.